

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2732

présenté par
M. Juvin, M. Bazin et M. Hetzel
à l'amendement n° 2647 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à limiter l'habitation du Gouvernement à procéder par ordonnance pour l'adaptation à la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.